Image not found or type unknown

Mere célibataire qui porte un nom de famille d'un ex a elle

Par **Nadanada**, le **04/06/2011** à **22:11**

Bonjour,

y a un ami a moi il est en relation avec une femme qui porte le même nom de famille de son ex et quand il as posé pourquoi elle porte le nom de son ex tant qu'ils sont jamais marié elle lui répondu quelle as fais un concubinage et le jour ou elle as arrête le concubinage elle as demandé de gardé le nom de son ex et ce dernier il as accepté

es-que c vrai ce genre d'informations ou non

Merci

Par **Claralea**, le **04/06/2011** à **23:19**

Bonsoir, non, le concubinage ne permet pas de porter le nom de famille du concubin. Mais peut etre en faisait-elle usage quand elle etait avec lui et lui a-t-elle demandé de continuer à se faire appeler Mme X, alors que sur sa piece d'identite et pour tous les actes de la vie (banque, administratif, credit...) elle s'appelle Mme Y de son nom de famille à elle

Par **Domil**, le **05/06/2011** à **00:21**

[citation]Mais peut etre en faisait-elle usage quand elle etait avec lui et lui a-t-elle demandé de continuer à se faire appeler Mme X, alors que sur sa piece d'identite et pour tous les actes de la vie (banque, administratif, credit...) elle s'appelle Mme Y de son nom de famille à elle[/citation] c'est un usage non officielle car une concubine ne peut pas prendre le nom d'un concubin à titre d'usage (donc sur CNI par exemple)

Par contre, il n'est pas rare que dans le cadre d'un concubinage de M. X et Mme Y, les gens se mettent à l'appeler Mme X et que le couple laisse faire (certains ont honte d'être en concubinage)

Par **Claralea**, le **05/06/2011** à **01:09**

[citation]c'est un usage non officielle car une concubine ne peut pas prendre le nom d'un concubin à titre d'usage (donc sur CNI par exemple)[/citation]

C'est ce que je pense avoir expliqué, elle en fait usage mais sa CNI ne comporte que son nom à elle. Elle devait avoir l'habitude de se faire appeler par le nom de son ex par les commerçants par exemple et son nom lui plaisant certainement moins que celui de son ex, elle prefere en faire usage mais uniquement à titre officieux et non officiel. Bon, meme si c'est un peu ridicule, mais elle fait ce qu'elle veut

Par **Domil**, le **05/06/2011** à **02:12**

[citation]elle en fait usage[/citation] ce que je soulignais c'est que le terme de "faire usage d'un nom" est déjà officiel

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés